

GLOBAL X

par Mirae Asset



FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ À TRÈS COURT TERME

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ À TRÈS COURT TERME)

(HFR : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	7
Faits saillants de nature financière	12
Rendement passé	15
Sommaire du portefeuille de placements	16

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	18
--	----

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	19
États du résultat global	20
États de l'évolution de la situation financière	21
États des flux de trésorerie	22
Tableau des placements	23
Notes afférentes aux états financiers	33

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Message du chef de la direction

Nous n'en sommes qu'à la moitié de 2024 et cette année est déjà l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1^{er} mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés.

Par ailleurs, notre gamme de FNB – l'une des plus importantes et des plus anciennes au Canada – continue de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds de la marque Horizons portent maintenant le nom de Global X. Une autre décision prise en tenant compte des intérêts de nos investisseurs.

Cette année et dans les années à venir, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En mai, nous avons lancé le plus grand nombre de fonds de notre histoire, soit 17 nouveaux FNB.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 15 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2024, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (« HFR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HFR est de générer un revenu qui correspond aux rendements courants des obligations de sociétés à court terme canadiens tout en réduisant les effets des variations des taux d'intérêt canadiens sur HFR. HFR investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens directement (y compris des titres assimilables à des titres de créance) et couvre le risque de taux d'intérêt du portefeuille en maintenant une durée de plus de un an. HFR peut également investir directement dans des créances de sociétés américaines, et indirectement au moyen de placements dans des titres de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB. HFR utilise des instruments dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt, pour procurer un revenu variable.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, semblent offrir des rendements rajustés en fonction du risque intéressants.

Le sous-conseiller cherche à diversifier le portefeuille selon le secteur d'activité et la région géographique, et se fonde sur sa recherche fondamentale approfondie sur le crédit, son opinion des tendances du marché, son analyse de la position concurrentielle de la société et son examen du rendement, en fonction du risque que comporte la société et des conditions générales du marché, pour choisir des titres pour HFR.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HFR conclut des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels le FNB paie à une contrepartie un rendement fixe calculé en fonction d'un portefeuille composé de titres à revenu fixe en échange d'un revenu variable afin de maintenir une durée qui ne dépasse pas un an.

À l'occasion, le sous-conseiller peut investir dans des titres de créance des gouvernements canadien et étrangers, des obligations municipales, des fonds inscrits en bourse, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui, dans l'ensemble, ne seront généralement pas supérieurs à 40 % de l'actif net du FNB. Au moins 95 %, en termes de valeur, des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) détenus par HFR doivent correspondre à une catégorie de bonne qualité ou supérieure (BBB par S&P, BBB (bas) par DBRS ou Baa3 par Moody's). Le sous-conseiller peut, à l'occasion, investir dans des titres de créance et des titres assimilables à des titres de créance qui ne sont pas de qualité supérieure et ayant reçu au moins la note BB par S&P, BB par DBRS ou Ba2 par Moody's. Ces titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui ne sont pas de qualité supérieure ne représenteront pas plus de 5 %, en termes de valeur, des titres détenus par HFR.

Le sous-conseiller peut vendre à découvert des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui, selon lui, offriront un rendement inférieur au rendement moyen ou permettront par ailleurs au FNB d'atteindre ses objectifs de placement.

Le sous-conseiller de HFR peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Au lieu de choisir des titres en particulier, le sous-conseiller peut, à l'occasion, acheter des titres de fonds négociés en bourse liés à un revenu fixe, y compris des fonds gérés par le gestionnaire ou des membres de son groupe.

HFR peut également avoir recours à des instruments dérivés acheteur ou vendeur, y compris des contrats à terme standardisés, pour gérer la durée, l'exposition au crédit, le rendement du portefeuille et le risque de change.

HFR peut, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des opérations relatives à des instruments dérivés sur taux d'intérêt de façon à gagner des revenus supplémentaires pour HFR.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HFR en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document). **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2024, les parts du FNB ont affiché un rendement de 3,32 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement des bons du Trésor du Canada à 3 mois s'est établi à 2,51 % pour la même période.

Les bons du Trésor du Canada à 3 mois sont des titres à court terme que le gouvernement canadien vend pour l'aider à rembourser sa dette. Ils sont généralement considérés comme le taux « sans risque », car ils sont entièrement garantis par le gouvernement du Canada.

Revue générale du marché

Au cours du premier semestre de 2024, les rendements obligataires nord-américains ont augmenté et la courbe de rendement s'est accentuée au cours des trois premiers mois de l'exercice. Aux États-Unis, l'économie a été résiliente et l'inflation est demeurée élevée. Le ralentissement de la croissance mondiale et l'inflation ont renforcé la perception selon laquelle les conditions financières étaient tendues et se répercutaient sur l'économie mondiale. Au cours de la dernière année, l'inflation globale aux États-Unis est passée de 5,2 % à 2,8 % et l'inflation fondamentale a reculé de 170 points de base pour s'établir à 3,2 %. À cette dynamique s'ajoutent le resserrement quantitatif en cours, la vigueur des salaires et l'augmentation de l'offre nette d'obligations d'État.

La Banque du Canada a réduit son taux de financement à un jour, le faisant passer de 5,00 % à 4,75 % en juin. Étant donné l'offre excédentaire dans l'économie canadienne et la baisse de l'inflation, la Banque du Canada a bon espoir de pouvoir atteindre sa cible d'inflation de 2 % au fil du temps. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la Banque du Canada a déclaré que la politique monétaire n'avait plus besoin d'être aussi restrictive et a réduit son taux directeur de 25 points de base. L'inflation a reculé par rapport aux sommets de 2022 et l'ampleur des hausses de prix s'est amoindrie. Depuis le début de l'année, l'inflation globale est passée de 3,5 % à 2,9 % et l'inflation de base a reculé en moyenne de 70 points de base pour s'établir à 2,9 %. Toutefois, les investisseurs ont été déçus en juin par les données récentes sur l'inflation, laquelle a légèrement remonté après avoir diminué pendant quatre mois consécutifs. Le marché s'attend maintenant à ce que la Banque du Canada réduise seulement deux fois son taux en 2024 pour le ramener à 4,25 %, la prochaine baisse étant prévue en septembre. À un certain moment, les investisseurs s'attendaient à des réductions supplémentaires de 75 points de base avant la fin de l'année.

Les données économiques ont finalement commencé à signaler un ralentissement, ce qui montre que la politique monétaire restrictive contribue à modérer l'économie. Plus tard au premier trimestre, un atterrissage en douceur est devenu de plus en plus probable, situation nécessitant des baisses de taux d'intérêt avant la fin de l'année. La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a cependant encore besoin d'autres indications que l'inflation diminue avant de commencer à assouplir sa politique monétaire. À la fin de mars, les investisseurs prévoient que la Fed réduirait son taux de 70 points de base en 2024 pour le ramener à 4,63 %, et la première baisse de 25 points de base était attendue au plus tard en juillet. À la fin du deuxième trimestre, on prévoyait des réductions de seulement 40 points de base pour l'année, la première baisse étant maintenant prévue en novembre. Au début du trimestre, le marché ne prévoyait qu'une seule baisse de taux vers la fin de l'année.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Revue du portefeuille

Le FNB a conservé une durée totale très courte, généralement comprise entre 0 et 1 an. Au Canada, les rendements à court terme ont été moins élevés qu'au dernier trimestre, mais les taux ont fluctué à la hausse et à la baisse alors que les participants tentaient de déterminer le moment où les taux d'intérêt allaient baisser. Cette volatilité a donné au FNB l'occasion d'accroître et de réduire sa position à durée longue, ce qui a contribué à la performance. La durée et l'écart de rendement ont été les principales sources de rendement au cours de la période. Au cours du trimestre, la sélection de titres du FNB parmi les émetteurs des secteurs des banques, de l'énergie et de l'immobilier ont permis d'accroître la valeur.

Le FNB a bénéficié de plusieurs obligations de sociétés plus onéreuses qui ont bien performé. Le sous-conseiller a également fait des achats très sélectifs sur le marché primaire afin de profiter des concessions sur les nouvelles émissions. Le FNB a fait l'acquisition des titres de Pembina Pipeline, des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Banque TD, des titres de Ford Fast, de Wells Fargo, de Reliance LP, de la Fédération des Caisses Desjardins, de la Financière Sun Life, de Propriétés de Choix, de RioCan REIT, d'Eagle Credit Card Trust, de Coastal Gas, des FPUNV de CIBC ainsi que des titres de BMW Canada Auto Trust, de GMF Canada Leasing Trust, des FPUNV de BMO et des titres de la Banque Canadienne de l'Ouest.

Perspectives

La Banque du Canada a amorcé le processus d'assouplissement de la politique monétaire, et le sous-conseiller s'attend à ce que ce processus se poursuive en 2024 et en 2025. Cependant, le sous-conseiller ne s'attend pas à ce que la Banque du Canada réduise son taux à chaque réunion jusqu'à ce qu'elle atteigne un niveau neutre. Le sous-conseiller s'attend à ce que les mesures ne soient pas uniformes, puisque la résilience de l'économie et les risques continuent de peser sur les perspectives d'inflation. L'économie américaine a été plus résiliente que celle du Canada, mais elle commence aussi à montrer des signes d'affaiblissement qui mèneront éventuellement à une baisse des taux d'intérêt de la Fed. La politique restrictive donne des résultats dans les deux pays, mais les décalages sont longs et variables. Le sous-conseiller s'attend à une volatilité accrue des taux d'intérêt à mesure que le marché passe à des taux plus bas, ce qui devrait offrir des occasions en matière de négociation. L'offre élevée d'obligations et les événements géopolitiques contribueront également à ce contexte.

La durée du portefeuille était d'environ 0,85 an à la fin du trimestre. Les écarts de taux des obligations de première qualité sont proches des moyennes historiques à long terme. Le scénario de référence du sous-conseiller prévoit un atterrissage en douceur de l'économie, où l'économie au Canada affiche une croissance en deçà de son potentiel, mais ne tombe pas en récession, où l'inflation tend vers la cible en 2024 et en 2025 et où la Banque du Canada ramène les taux à un niveau neutre au cours de cette période. Les écarts de taux reflètent ce contexte; le FNB a une légère surpondération, mais a réduit son exposition au cours de la dernière année. Le sous-conseiller se concentre actuellement sur les secteurs de grande qualité ou sur les titres dont les écarts sont intéressants. Le sous-conseiller prévoit continuer de négocier activement les obligations de ce segment.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 14 248 826 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 14 403 940 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 1 007 638 \$ (1 007 533 \$ en 2023), dont une tranche de 7 156 \$ (69 211 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 10 153 650 \$ aux porteurs de parts (11 026 245 \$ en 2023).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme a été changé pour FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme. Le changement de dénomination du FNB a été effectué pour refléter la marque Global X.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 14) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net à l'ouverture de la période	9,84	9,70	10,09	10,13	10,07	9,91 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,27	0,56	0,33	0,17	0,24	0,31
Total des charges	(0,02)	(0,05)	(0,04)	(0,05)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,01	0,07	(0,08)	0,03	–	(0,03)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,06	0,13	(0,30)	(0,07)	0,06	0,19
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,32	0,71	(0,09)	0,08	0,25	0,42
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,25)	(0,61)	(0,28)	(0,11)	(0,18)	(0,26)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	(0,02)	–	–
Remboursement de capital	–	–	(0,05)	–	(0,09)	–
Total des distributions³⁾	(0,25)	(0,61)	(0,33)	(0,13)	(0,27)	(0,26)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	9,92	9,84	9,70	10,09	10,13	10,07 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative (en milliers)	392 888	420 971	476 973	529 684	451 446	671 043 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	39 619	42 770	49 164	52 508	44 544	66 617
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,49 %	0,46 %	0,46 %	0,47 %	0,47 %	0,46 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,49 %	0,50 %	0,49 %	0,49 %	0,49 %	0,48 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	13,11 %	24,87 %	41,22 %	18,22 %	11,97 %	22,17 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	9,92	9,84	9,70	10,09	10,13	10,07 \$
Cours de clôture	9,92	9,85	9,68	10,08	10,15	10,08 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre des exercices présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,40 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

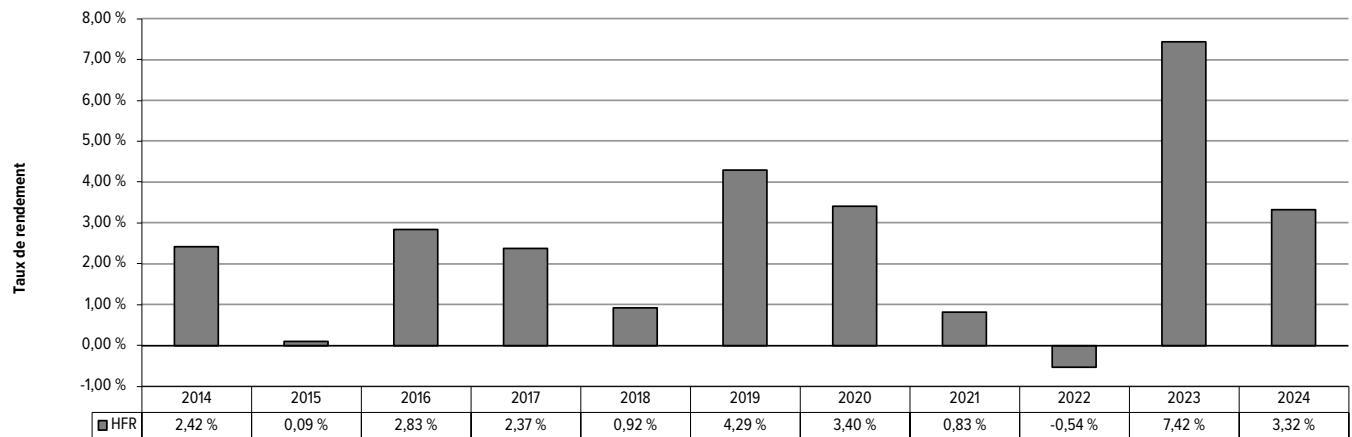
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
8 %	91 %	1 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 12 décembre 2010.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Titres à revenu fixe canadiens	338 192 413 \$	86,08 %
Titres à revenu fixe américains	40 491 478	10,31 %
Titres à revenu fixe mondiaux	1 671 573	0,42 %
Swaps de taux d'intérêt*	7 022 887	1,79 %
Contrat à terme - couverture des devises*	55 956	0,01 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 439 158	0,37 %
Dépôts de couverture	2 295 753	0,58 %
Autres actifs, moins les passifs	1 814 579	0,46 %
Positions vendeur		
Contrats à terme standardisés – couverture de taux d'intérêt*	(96 135)	-0,02 %
	392 887 662 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Obligations de sociétés	366 453 753 \$	93,26 %
Titres adossés à des actifs	10 043 829	2,56 %
Obligations municipales	2 825 241	0,72 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	461 988	0,12 %
Obligations provinciales	570 653	0,15 %
Swaps de taux d'intérêt*	7 022 887	1,79 %
Contrat à terme - couverture des devises*	55 956	0,01 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 439 158	0,37 %
Dépôts de couverture	2 295 753	0,58 %
Autres actifs, moins les passifs	1 814 579	0,46 %
Positions vendeur		
Contrats à terme standardisés – couverture de taux d'intérêt*	(96 135)	-0,02 %
	392 887 662 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme, les contrats à terme standardisés et les contrats de swap sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2024

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,99 %
La Banque Toronto-Dominion	6,21 %
Banque de Montréal	6,13 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec	5,89 %
Banque Royale du Canada	5,67 %
Banque Nationale du Canada	4,23 %
Rogers Communications Inc.	4,02 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,58 %
Wells Fargo & Co.	3,38 %
Société Financière Manuvie	3,00 %
Bank of America Corp.	2,90 %
Financière Sun Life Inc.	2,50 %
TransCanada Pipelines Ltd.	2,16 %
Enbridge Inc.	1,50 %
Fonds de placement immobilier Crombie	1,45 %
SmartCentres REIT	1,43 %
Fonds de placement immobilier RioCan	1,40 %
AltaGas Ltd.	1,40 %
Inter Pipeline Ltd.	1,39 %
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1,21 %
Bell Canada	1,16 %
Banque Laurentienne du Canada	1,13 %
Banque Canadienne de l'Ouest	1,10 %
General Motors Financial of Canada Ltd.	1,05 %
Citigroup Inc.	1,02 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 439 158 \$	10 183 755 \$
Placements (note 6)	380 355 464	405 035 080
Dépôts de couverture (note 11)	2 295 753	1 667 148
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	4 747 581	5 504 809
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	1 194 648	82 997
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	–	1 229 648
Actifs dérivés (note 3)	7 082 891	7 967 029
Total des actifs	397 115 495	431 670 466
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	143 505	157 144
Frais d'exploitation à payer	11 765	8 212
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	2 348 000	7 854 917
Distribution à payer	1 624 380	2 025 638
Passifs dérivés (note 3)	100 183	654 025
Total des passifs	4 227 833	10 699 936
Actif net	392 887 662 \$	420 970 530 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	39 619 025	42 770 007
Actif net par part	9,92 \$	9,84 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2024	2023
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	10 891 198 \$	11 951 510 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	9 791	11 976
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	278 243	2 108 014
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	2 412	(4 332)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	3 063 162	337 879
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	4 020	(1 107)
	14 248 826	14 403 940
Charges (note 9)		
Frais de gestion	896 124	897 934
Honoraires d'audit	4 291	8 033
Honoraires du comité d'examen indépendant	373	127
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	59 700	62 614
Honoraires juridiques	275	4 876
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	16 754	17 237
Frais d'administration	16 116	15 925
Coûts de transaction	14 005	-
Autres charges	-	787
	1 007 638	1 007 533
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(7 156)	(69 211)
	1 000 482	938 322
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	13 248 344 \$	13 465 618 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,32 \$	0,32 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2024	2023
Actif net à l'ouverture de la période	420 970 530 \$	476 973 459 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	13 248 344	13 465 618
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	31 809 670	25 445 124
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(63 224 563)	(112 759 679)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	237 331	241 750
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(10 153 650)	(11 026 245)
Actif net à la clôture de la période	392 887 662 \$	392 340 027 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	13 248 344 \$	13 465 618 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(278 243)	(2 108 014)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(267 451)	135 234
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(3 063 162)	(337 879)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(1 152)	(1 008)
Achat de placements	(48 574 523)	(28 526 116)
Produit de la vente de placements	56 262 386	47 107 602
Dépôts de couverture	(628 605)	622 023
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	757 228	610 485
Charges à payer	(10 086)	(33 067)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	17 444 736	30 934 878
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	25 212 417	22 096 579
Montant versé au rachat de parts	(41 085 325)	(43 394 020)
Distributions versées aux porteurs de parts	(10 317 577)	(11 052 028)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(26 190 485)	(32 349 469)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(8 745 749)	(1 414 591)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 152	1 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	10 183 755	4 774 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 439 158 \$	3 360 466 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	11 256 033 \$	12 550 318 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (86,08 %)			
Obligations de sociétés (82,53 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	1 329 000	1 329 000 \$	1 203 584 \$
Allied Properties REIT, série C, remb. par ant., 3,64 %, 2025-04-21	1 625 000	1 666 664	1 596 977
Allied Properties REIT, série E, remb. par ant., 3,11 %, 2027-04-08	2 202 000	2 184 548	2 021 342
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,16 %, 2025-06-10	842 000	824 974	819 759
AltaGas Ltd., remb. par ant., 4,12 %, 2026-04-07	345 000	363 844	340 749
AltaGas Ltd., remb. par ant., 3,98 %, 2027-10-04	170 000	163 411	165 981
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,08 %, 2028-05-30	2 415 000	2 398 720	2 186 516
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	2 232 000	2 232 000	1 969 155
Banque de Montréal, remb. par ant., 1,55 %, 2026-05-28	2 999 000	2 885 998	2 840 027
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,31 %, 2027-06-01	3 577 000	3 570 172	3 553 135
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,71 %, 2027-12-07	4 540 000	4 540 023	4 560 501
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,54 %, 2028-12-18	3 265 000	3 265 016	3 259 036
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 2,88 %, 2029-09-17	1 009 000	1 008 234	1 004 039
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 2,08 %, 2030-06-17	2 862 000	2 803 293	2 782 414
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 6,53 %, 2032-10-27	1 083 000	1 083 000	1 136 270
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2032-12-15	2 490 000	3 290 229	3 202 954
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2034-07-03	1 545 000	1 545 000	1 540 365
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 7,33 %, 2082-11-26	209 000	209 215	212 368
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 2025-12-29	976 000	975 437	985 985
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 2026-11-02	6 618 000	6 364 194	6 225 911
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 2027-03-08	1 505 000	1 502 983	1 445 203
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 2029-02-01	2 070 000	2 069 372	2 077 163
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,93 %, 2032-05-03	2 613 000	2 610 229	2 546 880
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	792 000	791 875	797 709
Bell Canada, remb. par ant., 3,60 %, 2027-09-29	2 200 000	2 402 769	2 136 123
Bell Canada, remb. par ant., 3,80 %, 2028-08-21	2 200 000	2 040 396	2 132 751
Bell Canada, remb. par ant., 3,00 %, 2031-03-17	340 000	305 791	305 573
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 3,63 %, 2027-01-15	2 000 000	2 028 506	1 952 971
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 2025-03-07	1 997 000	1 911 085	1 967 488
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 2025-04-17	1 130 000	1 063 692	1 104 533
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, 2026-07-15	900 000	900 971	852 313
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 2026-12-07	2 054 000	2 054 327	2 072 324
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 2027-01-07	2 652 000	2 646 223	2 507 285
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 4,95 %, 2027-06-29	3 758 000	3 770 425	3 797 512

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,05 %, 2027-10-07	3 928 000	3 954 078	3 983 152
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,50 %, 2028-01-14	754 000	753 615	776 030
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 1,96 %, 2031-04-21	1 570 000	1 538 920	1 489 100
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,20 %, 2032-04-07	1 947 000	1 942 518	1 911 514
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,33 %, 2033-01-20	1 261 000	1 261 161	1 275 848
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2034-01-16	2 633 000	2 633 187	2 664 031
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2034-06-12	1 414 000	1 411 893	1 406 282
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	900 000	897 504	908 728
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 6,99 %, 2084-07-28	723 000	723 000	723 128
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, remb. par ant., 2,54 %, 2028-02-28	1 206 000	1 205 879	1 132 997
Banque Canadienne de l'Ouest, remb. par ant., 1,93 %, 2026-04-16	3 706 000	3 667 842	3 535 819
Banque Canadienne de l'Ouest, 4,57 %, 2028-07-11	803 000	803 000	803 000
Cenovus Energy Inc., remb. par ant., 3,50 %, 2028-02-07	1 479 000	1 462 687	1 425 820
Central 1 Credit Union, 1,32 %, 2026-01-29	1 323 000	1 323 000	1 251 639
Résidence pour retraités Chartwell, 6,00 %, 2026-12-08	860 000	859 555	869 156
CHIP Mortgage Trust, 1,74 %, 2045-12-15	925 000	925 000	882 427
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série K, remb. par ant., 3,56 %, 2024-09-09	417 000	416 337	415 701
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série F, remb. par ant., 4,06 %, 2025-11-24	1 435 000	1 492 636	1 418 316
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série Q, remb. par ant., 2,46 %, 2026-11-30	900 000	900 000	855 460
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série L, remb. par ant., 4,18 %, 2028-03-08	250 000	278 793	245 699
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série M, remb. par ant., 3,53 %, 2029-06-11	455 000	423 701	429 721
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,03 %, 2031-02-28	427 000	426 983	429 175
Clover L.P., série 1A, à fonds amort., 4,22 %, 2034-03-31	323 609	306 723	310 191
Clover L.P., série 1B, à fonds amort., 4,22 %, 2034-06-30	2 157 604	2 157 597	2 062 468
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 7,01 %, 2026-09-28	549 000	549 485	564 179

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Coast Capital Savings Federal Credit Union, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2030-10-29	450 000	450 000	441 842
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série C, 4,91 %, 2031-06-30	776 000	775 977	786 364
Co-operators Financial Services Ltd., remb. par ant., 3,33 %, 2030-05-13	780 000	800 156	701 132
Fonds de placement immobilier Crombie, série F, remb. par ant., 3,68 %, 2026-08-26	2 530 000	2 541 603	2 467 041
Fonds de placement immobilier Crombie, série G, remb. par ant., 3,92 %, 2027-06-21	1 560 000	1 547 034	1 519 278
Fonds de placement immobilier Crombie, série H, remb. par ant., 2,69 %, 2028-03-31	230 000	229 045	212 539
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,24 %, 2029-09-28	884 000	884 168	892 704
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,14 %, 2030-03-29	588 000	587 971	589 526
CT REIT, série B, remb. par ant., 3,53 %, 2025-06-09	595 000	632 152	586 556
CT REIT, série D, remb. par ant., 3,29 %, 2026-06-01	151 000	159 476	146 629
CT REIT, série E, remb. par ant., 3,47 %, 2027-06-16	240 000	228 679	230 933
CT REIT, remb. par ant., 5,83 %, 2028-06-14	979 000	979 863	1 009 010
CT REIT, remb. par ant., 3,03 %, 2029-02-05	1 218 000	1 213 779	1 119 377
CU Inc., remb. par ant., 5,56 %, 2028-05-26	880 000	904 886	911 600
Société Financière Daimler Canada Inc., 1,65 %, 2025-09-22	522 000	520 550	503 099
Dream Summit Industrial L.P., série A, remb. par ant., 2,15 %, 2025-09-17	517 000	476 467	499 767
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 5,11 %, 2029-02-12	537 000	537 000	540 046
Enbridge Inc., remb. par ant., 3,20 %, 2027-06-08	1 658 000	1 728 297	1 596 171
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	3 662 000	3 707 472	3 720 684
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	494 000	494 000	552 724
ENMAX Corp., série 6, remb. par ant., 3,33 %, 2025-06-02	2 508 000	2 504 600	2 465 103
Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 4,41 %, 2027-05-19	2 908 000	2 910 073	2 895 836
Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,48 %, 2028-08-16	800 000	800 000	826 866
Fédération des caisses Desjardins du Québec, remb. par ant., 5,47 %, 2028-11-17	3 240 000	3 242 353	3 349 953
Fédération des Caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 2,86 %, 2030-05-26	10 073 000	10 345 977	9 875 104
Fédération des Caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 1,99 %, 2031-05-28	2 167 000	2 161 118	2 051 865
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,04 %, 2032-08-23	2 587 000	2 586 723	2 594 004
Fédération des Caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-05-15	1 564 014	1 564 014	1 581 007
First Capital REIT, série R, remb. par ant., 4,79 %, 2024-08-30	1 100 000	1 170 268	1 099 064
First Capital REIT, série S, remb. par ant., 4,32 %, 2025-07-31	1 351 000	1 404 040	1 338 363

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
First Capital REIT, série V, remb. par ant., 3,46 %, 2027-01-22	570 000	564 941	549 033
Crédit Ford du Canada Limitée, 4,46 %, 2024-11-13	750 000	794 287	747 533
Crédit Ford du Canada Limitée, 6,78 %, 2025-09-15	1 133 000	1 133 000	1 153 671
Crédit Ford du Canada Limitée, 7,00 %, 2026-02-10	1 336 000	1 335 853	1 372 695
Crédit Ford du Canada Limitée, 5,58 %, 2027-02-22	711 000	711 000	719 555
General Motors Financial of Canada Ltd., 1,70 %, 2025-07-09	3 037 000	2 987 276	2 938 307
General Motors Financial of Canada Ltd., remb. par ant., 5,20 %, 2028-02-09	1 147 000	1 145 639	1 160 255
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 2,45 %, 2025-07-14	1 119 000	1 116 807	1 091 082
Fonds de placement immobilier H&R, série Q, remb. par ant., 4,07 %, 2025-06-16	30 000	29 352	29 657
Hyundai Capital Canada Inc., série A, remb. par ant., 2,01 %, 2026-05-12	780 000	780 000	741 685
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 3,07 %, 2031-09-24	2 918 000	2 933 057	2 805 626
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 5,69 %, 2033-06-20	1 073 000	1 073 935	1 102 063
Société financière IGM Inc., remb. par ant., 3,44 %, 2027-01-26	200 000	192 916	194 601
Independent Order of Foresters (The), série 20-1, taux variable, remb. par ant., 2,89 %, 2035-10-15	236 000	196 871	202 485
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 3,17 %, 2025-03-24	1 730 000	1 692 813	1 706 398
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,76 %, 2028-02-17	1 309 000	1 309 708	1 337 174
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,71 %, 2030-05-29	893 000	893 447	907 716
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	1 538 000	1 535 281	1 523 643
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	1 644 000	1 656 111	1 646 406
Banque Laurentienne du Canada, 1,95 %, 2025-03-17	1 075 000	1 073 635	1 051 476
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 2025-09-02	1 067 000	1 067 320	1 060 088
Banque Laurentienne du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,10 %, 2032-06-15	2 439 000	2 434 869	2 329 986
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 4,49 %, 2028-12-11	2 513 000	2 830 181	2 514 566
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,50 %, 2029-01-22	382 000	414 466	408 014
Banque Manuvie du Canada, 2,38 %, 2024-11-19	31 000	29 662	30 709
Banque Manuvie du Canada, 2,86 %, 2027-02-16	2 034 000	2 033 964	1 953 898
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 2,24 %, 2030-05-12	2 924 000	2 953 130	2 855 649
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 4,06 %, 2032-02-24	4 465 000	5 596 831	5 854 933
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 5,41 %, 2033-03-10	1 997 000	1 997 027	2 035 901
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	1 020 000	1 020 062	1 031 505
MCAP Commercial L.P., 3,74 %, 2025-08-25	516 000	516 000	503 790
MCAP Commercial L.P., remb. par ant., 3,38 %, 2027-11-26	1 084 000	1 079 135	1 006 889

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Metro Inc., remb. par ant., 3,39 %, 2027-12-06	894 000	967 281	864 894
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 2025-02-03	2 595 000	2 527 414	2 559 188
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 1,57 %, 2026-08-18	162 000	160 911	156 192
Banque Nationale du Canada, 4,97 %, 2026-12-07	2 003 000	2 003 013	2 020 199
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2027-03-18	3 001 000	3 001 005	3 008 030
Banque Nationale du Canada, 5,22 %, 2028-06-14	4 936 000	4 923 173	5 049 092
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-02-15	2 371 000	2 370 974	2 396 320
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	1 416 000	1 416 313	1 442 212
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., série F, remb. par ant., 4,25 %, 2029-06-01	200 000	227 486	198 460
Original Wempi Inc., 7,79 %, 2027-10-04	1 646 000	1 649 124	1 751 262
Parkland Corp., remb. par ant., 3,88 %, 2026-06-16	722 000	722 000	697 482
Pembina Pipeline Corp., série 5, remb. par ant., 3,54 %, 2025-02-03	769 000	786 564	762 301
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 3,71 %, 2026-08-11	95 000	99 981	93 209
Pembina Pipeline Corp., série 15, remb. par ant., 3,31 %, 2030-02-01	60 000	55 284	55 793
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,02 %, 2032-01-12	348 000	346 935	347 545
Pembina Pipeline Corp., taux variable, remb. par ant., 4,80 %, 2081-01-25	868 000	868 000	779 874
Reliance L.P., remb. par ant., 3,84 %, 2025-03-15	78 000	80 317	77 328
Reliance L.P., remb. par ant., 3,75 %, 2026-03-15	1 144 000	1 140 293	1 123 503
Reliance L.P., remb. par ant., 2,68 %, 2027-12-01	876 000	883 352	817 358
Reliance L.P., remb. par ant., 2,67 %, 2028-08-01	1 352 000	1 352 555	1 239 763
Reliance L.P., remb. par ant., 5,25 %, 2031-05-15	746 000	745 955	751 844
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,61%, 2027-10-06	870 000	870 280	884 230
Fonds de placement immobilier RioCan, série AE, remb. par ant., 2,83 %, 2028-11-08	1 248 000	1 248 000	1 136 521
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,63 %, 2029-05-01	63 000	61 124	61 541
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,96 %, 2029-10-01	1 042 000	1 042 761	1 077 027
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,47 %, 2030-03-01	428 000	428 009	431 914
Fonds de placement immobilier RioCan, série MAR, remb. par ant., 5,47%, 2030-03-01	519 000	521 849	523 705
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,46 %, 2031-03-01	1 408 000	1 407 620	1 416 157
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 2025-04-15	2 012 000	1 982 913	1 981 893
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2027-03-31	5 958 000	6 387 955	5 800 129
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,70 %, 2028-09-28	1 775 000	1 775 066	1 840 862
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,75 %, 2029-04-15	1 800 000	1 798 007	1 724 969

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,25 %, 2029-05-01	480 000	447 728	449 488
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,80 %, 2030-09-21	350 000	368 335	367 448
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 4,25 %, 2032-04-15	200 000	187 132	190 173
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	3 572 000	3 566 041	3 460 555
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-03-24	4 500 000	4 289 302	4 421 002
Banque Royale du Canada, 5,24 %, 2026-11-02	245 000	244 847	248 535
Banque Royale du Canada, 2,33 %, 2027-01-28	3 625 000	3 625 000	3 435 250
Banque Royale du Canada, 4,61 %, 2027-07-26	300 000	300 416	300 971
Banque Royale du Canada, 4,64 %, 2028-01-17	2 000 000	2 003 311	2 010 420
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,88 %, 2029-12-23	4 088 000	4 165 266	4 043 863
Banque Royale du Canada, 5,23 %, 2030-06-24	871 000	871 947	901 584
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,14 %, 2031-11-03	3 218 000	3 205 889	3 026 245
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,94 %, 2032-05-03	1 884 000	1 856 326	1 790 538
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 1,67 %, 2033-01-28	2 294 000	2 287 544	2 067 492
Shaw Communications Inc., remb. par ant., 3,30 %, 2029-12-10	3 000 000	2 758 701	2 791 887
Sienna Senior Living Inc., série A, remb. par ant., 3,11 %, 2024-11-04	2 349 000	2 338 201	2 328 146
Sienna Senior Living Inc., série B, remb. par ant., 3,45 %, 2026-02-27	196 000	193 695	189 871
Sienna Senior Living Inc., série C, remb. par ant., 2,82 %, 2027-03-31	659 000	656 648	617 594
SmartCentres REIT, série O, remb. par ant., 2,99 %, 2024-08-28	2 300 000	2 291 839	2 291 667
SmartCentres REIT, série P, remb. par ant., 3,44 %, 2026-08-28	1 800 000	1 679 162	1 742 338
SmartCentres REIT, série Y, remb. par ant., 2,31 %, 2028-12-18	1 840 000	1 765 034	1 630 029
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,46 %, 2031-11-18	500 000	500 180	475 224
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,58 %, 2032-05-10	4 333 000	4 413 587	4 091 877
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,80 %, 2033-11-21	4 116 000	4 115 084	3 806 813
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,12 %, 2036-05-15	1 437 000	1 437 000	1 450 628
Suncor Énergie Inc., 5,60 %, 2025-11-17	1 736 000	1 733 687	1 751 516
Superior Plus L.P., remb. par ant., 4,25 %, 2028-05-18	1 664 000	1 663 944	1 568 320
TELUS Corp., remb. par ant., 3,75 %, 2026-03-10	310 000	310 235	305 050
TELUS Corp., remb. par ant., 3,63 %, 2028-03-01	500 000	542 540	483 698
TELUS Corp., remb. par ant., 2,85 %, 2031-11-13	800 000	687 624	699 472
Teranet Holdings L.P., série 20, remb. par ant., 3,54 %, 2025-06-11	904 000	904 000	889 438
La Banque Toronto-Dominion, 1,94 %, 2025-03-13	4 350 000	4 430 514	4 263 258
La Banque Toronto-Dominion, 5,42 %, 2026-07-10	1 256 000	1 256 000	1 273 957
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 2027-06-01	1 941 000	1 940 996	1 923 479
La Banque Toronto-Dominion, 5,38 %, 2027-10-21	1 010 000	1 010 000	1 035 075
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-08-01	7 800 000	7 690 913	7 835 985
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 3,06 %, 2032-01-26	3 063 000	3 121 418	2 928 936

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
La Banque Toronto-Dominion, 2,67 %, 2033-04-06	2 833 000	2 824 077	2 761 741
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 5,18 %, 2034-04-09	1 562 000	1 562 000	1 574 762
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	854 000	854 251	869 477
Toyota Crédit Canada Inc., 2,31 %, 2024-10-23	80 000	76 553	79 360
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,35 %, 2026-05-12	314 000	312 755	312 414
TransCanada PipeLines Ltd., 7,31 %, 2027-01-15	348 000	436 302	365 466
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,80 %, 2027-04-05	7 110 000	7 835 603	6 980 141
TransCanada Pipelines Ltd., 6,28 %, 2028-05-26	553 000	559 962	576 306
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 5,28 %, 2030-07-15	220 000	225 499	226 291
Ventas Canada Finance Ltd., série G, remb. par ant., 2,45 %, 2027-01-04	2 264 000	2 259 171	2 134 670
Vidéotron Ltée, remb. par ant., 3,63 %, 2028-06-15	1 573 000	1 568 340	1 507 802
		331 559 140	324 290 702
Titres adossés à des actifs (2,56 %)			
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 5,43 %, 2028-01-20	296 000	296 002	298 218
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,79 %, 2029-01-22	549 654	549 654	561 998
Cards II Trust, 4,33 %, 2025-05-15	1 653 000	1 645 478	1 644 399
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 23-1, taux variable, remb. par ant., 4,99 %, 2029-10-15	875 135	875 137	874 899
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 24-1, remb. par ant., 5,06 %, 2031-08-15	1 084 000	1 084 004	1 088 924
Eagle Credit Card Trust, série A, 1,27 %, 2025-07-17	414 000	414 000	399 431
Eagle Credit Card Trust, série A, 5,13 %, 2028-06-17	808 000	808 000	824 869
Eagle Credit Card Trust, série A, 4,92 %, 2029-06-17	1 190 000	1 190 000	1 206 083
Ford Auto Securitization Trust, cat. A3, série 20-A, remb. par ant., 1,15 %, 2025-11-15	22 560	22 621	22 318
Ford Auto Securitization Trust, cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 4,97 %, 2030-03-15	412 000	412 004	416 046
Glacier Credit Card Trust, série 20, 1,39 %, 2025-09-22	279 000	266 060	267 920
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 5,71 %, 2028-05-23	1 020 000	1 020 004	1 032 504
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,83 %, 2029-08-20	540 000	540 000	539 313
MBARC Credit Canada Inc., cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 5,13 %, 2030-01-15	864 545	864 548	866 907
		9 987 512	10 043 829

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Obligations municipales (0,72 %)			
Aéroports de Montréal, remb. par ant., 6,95 %, 2032-04-16	972 365	1 240 002	1 045 636
Edmonton Regional Airport Authority, remb. par ant., 7,21 %, 2030-11-01	203 238	244 148	214 338
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, série 97-3, 6,45 %, 2027-12-03	900 000	952 119	956 738
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 2031-06-04	300 000	339 936	342 996
Vancouver Airport Authority, série B, remb. par ant., 7,43 %, 2026-12-07	250 000	264 972	265 533
		3 041 177	2 825 241
Obligations provinciales (0,15 %)			
New Brunswick F-M Project Co. Inc., à fonds amort., remb. par ant., 6,47 %, 2027-11-30	557 945	656 736	570 653
Titres adossés à des créances hypothécaires (0,12 %)			
Classic RMBS Trust, cat. A, série 21-1, remb. par ant., 1,43 %, 2051-11-15	117 210	117 208	115 089
Classic RMBS Trust, cat. A, série 21-2, taux variable, remb. par ant., 1,53 %, 2052-03-15	193 362	193 345	187 283
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers, cat. A2, série 17, remb. par ant., 3,64 %, 2052-11-12	165 517	165 511	159 616
		476 064	461 988
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		345 720 629	338 192 413
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (10,31 %)			
Obligations de sociétés (10,31 %)			
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,41 %, 2025-09-20	580 000	591 994	577 731
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 1,98 %, 2027-09-15	4 705 000	4 617 842	4 438 998
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,62 %, 2028-03-16	3 929 000	3 899 253	3 828 060
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2029-04-04	2 746 000	2 720 401	2 560 892
Citigroup Inc., 4,09 %, 2025-06-09	4 057 000	4 152 136	4 020 098
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 3,31 %, 2025-10-31	588 000	587 343	584 370
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2027-11-30	1 373 000	1 373 000	1 307 695
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2029-02-28	3 117 000	3 117 000	2 846 525
JPMorgan Chase & Co., taux variable, remb. par ant., 1,90 %, 2028-03-05	4 139 000	4 139 998	3 867 730
Morgan Stanley, taux variable, remb. par ant., 1,78 %, 2027-08-04	3 367 000	3 309 936	3 170 404
Wells Fargo & Co., 3,87 %, 2025-05-21	5 720 000	5 906 069	5 657 377
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 4,17 %, 2026-04-28	386 000	379 873	383 002
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 2,57 %, 2026-05-01	446 000	431 234	436 812

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Wells Fargo & Co., 2,98 %, 2026-05-19	2 761 000	2 960 177	2 676 160
Wells Fargo & Co., 2,49 %, 2027-02-18	3 156 000	3 179 599	2 992 166
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 5,08 %, 2028-04-26	1 131 000	1 131 000	1 143 458
		42 496 855	40 491 478
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		42 496 855	40 491 478
TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX (0,42 %)			
Obligations de sociétés (0,42 %)			
National Australia Bank Ltd., taux variable, remb. par ant., 3,52 %, 2030-06-12	1 701 000	1 771 186	1 671 573
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX		1 771 186	1 671 573
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (1,78 %)			
Swaps de taux d'intérêt (1,79 %)			
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,285 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,463 %, 2024-07-06, \$ CA	7 000 000	–	5 402
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,275 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,742 %, 2024-07-18, \$ CA	10 000 000	–	19 223
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,268 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,815 %, 2024-11-14, \$ CA	10 000 000	–	120 365
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,275 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,843 %, 2025-01-22, \$ CA	14 000 000	–	237 574
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,275 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,150 %, 2025-07-22, \$ CA	15 000 000	–	541 554
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,363 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,801 %, 2025-10-17, \$ CA	3 000 000	–	65 789
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,250 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,148 %, 2026-02-23, \$ CA	5 000 000	–	258 826
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,263 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,875 %, 2026-11-19, \$ CA	14 000 000	–	726 234
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,270 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,519 %, 2027-05-05, \$ CA	18 000 000	–	1 217 553
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,268 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,473 %, 2027-05-07, \$ CA	16 000 000	–	1 103 617
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,585 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,979 %, 2027-05-09, \$ US	3 800 000	–	228 027
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,270 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,235 %, 2027-08-05, \$ CA	15 000 000	–	331 996

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,220 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,824 %, 2027-11-30, \$ CA	10 000 000	–	672 333
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,282 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,563 %, 2028-04-09, \$ CA	3 500 000	–	160 514
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,275 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,408 %, 2028-07-19, \$ CA	10 000 000	–	907 660
Receveur de taux d'intérêt variable, 4,962 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,258 %, 2029-03-14, \$ CA	8 000 000	–	176 055
Receveur de taux d'intérêt variable, 5,268 %, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,210 %, 2029-08-12, \$ CA	10 000 000	–	250 165
		–	7 022 887
Contrats de change à terme (0,01 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 8 817 702 \$ CA pour 6 416 500 \$ US échéant le 18 septembre 2024		–	55 956
Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor (-0,02 %)			
Positions vendeur (-0,02 %)			
Contrat à terme standardisé sur les bons du Trésor canadien à 10 ans, septembre 2024 à 120,07 \$ CA. Valeur notionnelle (3 842 240 \$ CA)	(32)	–	4 048
Contrat à terme standardisé sur les bons du Trésor canadien à 5 ans, septembre 2024 à 110,88 \$ CA. Valeur notionnelle (63 201 600 \$ CA)	(570)	–	(100 183)
		–	(96 135)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	6 982 708
Coûts de transaction		(15)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,59 %)		389 988 655 \$	387 338 172 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,37 %)			1 439 158
Dépôts de couverture (0,58 %)			2 295 753
Autres actifs, moins les passifs (0,46 %)			1 814 579
ACTIF NET (100,00 %)			392 887 662 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2024

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (« HFR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 12 décembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFR est de générer un revenu qui correspond aux rendements courants des obligations de sociétés à court terme canadiens tout en réduisant les effets des variations des taux d'intérêt canadiens sur HFR. HFR investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens directement (y compris des titres assimilables à des titres de créance) et couvre le risque de taux d'intérêt du portefeuille en maintenant une durée de plus de un an. HFR peut également investir directement dans des créances de sociétés américaines, et indirectement au moyen de placements dans des titres de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB. HFR utilise des instruments dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt, pour procurer un revenu variable.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT***i) Déclaration de conformité***

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 9 août 2024.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces swaps de taux d'intérêt correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés ainsi que tout montant se rapportant à des revenus courus, le cas échéant, dans

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

les états de la situation financière et comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés et revenu d'intérêts à des fins de distribution, le cas échéant, dans les états du résultat global. Lorsque les swaps de taux d'intérêt sont liquidés ou qu'ils viennent à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation qui compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
30 juin 2024						
Placements	41 686	111 592	102 212	129 229	–	384 719
Swaps de taux d'intérêt	810	4 781	2 651	332	–	8 574
31 décembre 2023						
Placements	54 410	103 471	121 760	138 848	–	418 489
Swaps de taux d'intérêt	1 635	2 994	4 975	306	–	9 910

Au 30 juin 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,1 % (100,8 % au 31 décembre 2023). Au 30 juin 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 3 180 137 \$ (3 727 068 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	1 072 087 \$	1 147 595 \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	3,2 %	4,4 %
AA	0,5 %	0,4 %
A	41,5 %	40,6 %
BBB	50,6 %	52,1 %
BB	4,3 %	4,1 %
Total	100,1 %	101,6 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 7,0 % (6,5 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	379 893 476	–	–	404 360 355	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	461 988	–	–	674 725	–
Contrats à terme standardisés	4 048	–	–	–	–	–
Contrats de change à terme	–	55 956	–	–	96 469	–
Swaps de taux d'intérêt	–	7 022 887	–	–	7 870 560	–
Total des actifs financiers	4 048	387 434 307	–	–	413 002 109	–
Passifs financiers						
Contrats à terme standardisés	(100 183)	–	–	(654 025)	–	–
Total des passifs financiers	(100 183)	–	–	(654 025)	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	(96 135)	387 434 307	–	(654 025)	413 002 109	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	20 244 743 \$	21 261 762 \$
31 décembre 2023	57 940 708 \$	61 274 544 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	16 567 \$		19 951 \$	
Retenues fiscales	(258)	1,56 %	–	0,00 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(6 518)	39,34 %	(7 975)	39,97 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	9 791 \$	59,10 %	11 976 \$	60,03 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	42 770 007	3 249 018	(6 400 000)	39 619 025	40 991 367
2023	49 163 953	2 624 771	(11 550 000)	40 238 724	41 613 404

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,40 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Autres charges

À moins que le gestionnaire n’y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l’ensemble de ses charges d’exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l’évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l’envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d’inscription à la cote d’une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l’intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l’agent chargé de la tenue des registres et de l’agent des transferts, les coûts associés au comité d’examen indépendant, l’impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d’utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	5 589 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2023	néant \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d’examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d’examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d’autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. GARANTIES DÉTENUES PAR LES NÉGOCIANTS-COMMISSAIRES EN CONTRATS À TERME

Le FNB pourrait détenir des comptes auprès de négociants-commissaires en contrats à terme, afin que ces derniers procèdent à la négociation de contrats à terme. Le cas échéant, la négociation de contrats à terme comprend, sans pour autant s’y limiter, les contrats à terme sur titres à revenu fixe et sur devises à des fins de couverture. Les négociants-commissaires exigent le maintien de dépôts de couverture minimaux. Ces exigences sont satisfaites par la garantie donnée par le FNB et détenue par ces négociants-commissaires.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Les garanties détenues par les négociants-commissaires sont prises en compte au poste « Dépôts de couverture » aux états de la situation financière. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les garanties détenues par les négociants-commissaires se détaillaient ainsi :

Au	Garanties détenues par les négociants-commissaires
30 juin 2024	2 295 753 \$
31 décembre 2023	1 667 148 \$

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
6 348 546 \$	–	–

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés – contrats de change à terme	55 956	–	55 956	–	–	55 956
Actifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	7 022 887	–	7 022 887	–	–	7 022 887
Total des actifs dérivés	7 078 843	–	7 078 843	–	–	7 078 843

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidences nettes (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés – contrats de change à terme	96 469	–	96 469	–	–	96 469
Actifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	7 870 560	–	7 870 560	–	–	7 870 560
Total des actifs dérivés	7 967 029	–	7 967 029	–	–	7 967 029

15. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

—
1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset